



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
3 août 2016
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Quinzième session

Nairobi, 18-20 octobre 2016

Renseignements à l'intention des participants

La quinzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ci-après dénommée « la conférence », se tiendra du 18 au 20 octobre 2016 à Nairobi (Kenya). Les participants trouveront dans le présent document des renseignements d'ordre général qui pourront leur être utiles. Des renseignements complémentaires seront communiqués en temps voulu sur le site Web de la Convention, à l'adresse : www.unccd.int.

1. Secrétariat

Le secrétariat de la Convention, dirigé par la Secrétaire exécutive, M^{me} Monique Barbut, a son siège à Bonn (Allemagne), à l'adresse suivante :

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Langer Eugen
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn (Allemagne)
Téléphone : + 49 228 815 28 00
Télécopieur : + 49 228 815 2898 ou 99
Courriel : secretariat@unccd.int.

2. Autorités du pays hôte

Le Gouvernement kényan a mis en place un comité national chargé de préparer la quinzième session du CRIC. Pour de plus amples renseignements, les participants peuvent prendre contact avec :

M. Richard Mwendandu
Ministère de l'environnement et des ressources naturelles
PO Box 30126-00100
NHIF Building
Ngong Road
Nairobi (Kenya)
Téléphone : +254-20273 0808

GE.16-13437 (F) 170816 020916



* 1 6 1 3 4 3 7 *

Merci de recycler



Télécopieur : +254-20272 8701

Courriel : rj_mwendandu@yahoo.com

3. Lieu de la conférence

Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) tiendra sa quinzième session du 18 au 20 octobre 2016 au siège de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) (Kenya), à l'adresse suivante :

Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN)
United Nations Avenue, Gigiri
P. O. Box 67578
Nairobi (Kenya)
Téléphone : (+ 254 20) 7621234

Les réunions des pays parties touchés, visés dans les annexes concernant la mise en œuvre de la Convention au niveau régional pour l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes, la Méditerranée septentrionale et l'Europe centrale et orientale, organisées en prévision de la quinzième session du CRIC, se dérouleront les 16 et 17 octobre 2015 au siège de l'ONUN.

Outre la salle réservée aux séances plénières, des salles seront disponibles au siège de l'ONUN pour les réunions informelles, sans services d'interprétation. Les dispositions à prévoir pour de telles réunions sont à convenir avec le secrétariat¹. Les horaires sont en principe les suivants : de 10 heures à 13 heures, et de 15 heures à 18 heures.

4. Admission à la session

Les dispositions régissant les travaux de la Conférence des Parties à la Convention s'appliquent *mutatis mutandis* à ses organes subsidiaires. La participation à la conférence est donc ouverte aux délégations des Parties, aux représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et aux observateurs, conformément aux dispositions de la Convention et au Règlement intérieur de la Conférence des Parties².

Le CRIC et le Comité de la science et de la technologie étant des organes subsidiaires de la Conférence des Parties, les délégations des Parties n'ont pas à présenter de pouvoirs. Avant la session, une liste officielle des membres de la délégation doit toutefois être communiquée au secrétariat de la Convention pour l'inscription des

¹ Pour les personnes à contacter, veuillez consulter le Journal officiel de la session.

² Conformément au paragraphe 2 de l'article 36 de la Convention, à l'égard de chaque État ou organisation d'intégration économique régionale qui la ratifie, l'accepte, l'approuve ou y adhère après le dépôt du cinquantième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la Convention entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour qui suit la date du dépôt, par cet État ou cette organisation d'intégration économique régionale, de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. À l'ouverture de la conférence, le 18 octobre 2016, les Parties seront donc les États et organisations d'intégration économique régionale qui auront déposé leur instrument au plus tard le 20 juillet 2016. Les États qui l'auront fait après le 20 juillet mais avant le 22 juillet 2016 deviendront parties au cours de la session. Les États qui auront déposé leur instrument après le 22 juillet 2016 ne deviendront parties qu'après la clôture de la session, mais pourront participer à celle-ci en qualité d'observateurs. On trouvera dans le document ICCD/COP(12)/15 la liste des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des observateurs qui étaient accrédités à la douzième session de la Conférence des Parties. Les divers renseignements sur l'état des ratifications peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat, à l'adresse : www.unccd.int.

participants, et pour des raisons de sécurité. La même règle s'applique aux observateurs déjà accrédités aux sessions antérieures de la Conférence des Parties.

Toute institution ou organisation nationale ou internationale, gouvernementale ou non, qui n'a pas encore le statut d'observateur peut être admise à la conférence sur présentation d'une demande officielle au secrétariat de la Convention, en attendant que la Conférence des Parties se prononce définitivement sur l'octroi du statut d'observateur à sa session ordinaire suivante. Dans sa demande, l'institution ou l'organisation doit indiquer quelles sont ses compétences ou qualifications dans les domaines visés par la Convention.

5. Inscription

L'inscription des participants à la quinzième session du CRIC se déroulera comme suit :

Présentation de la demande d'inscription en ligne

Une page d'inscription a été conçue pour les demandes d'inscription des participants à la quinzième session du CRIC. Les participants sont invités à se préinscrire **du 1^{er} septembre au 7 octobre 2016** en utilisant le lien suivant : <https://registration.unon.org/unccd/>.

Pour faciliter la vérification des demandes d'inscription à la conférence, tous les participants doivent télécharger **une lettre d'accréditation, de nomination ou d'invitation**³ confirmant qu'ils sont habilités à participer à la quinzième session du CRIC.

Les participants sont également tenus de télécharger **une photographie au format passeport** afin d'accélérer l'inscription sur place et la remise des plaquettes d'identité.

Confirmation et validation par courriel

Lorsque la demande d'inscription en ligne aura été approuvée, le secrétariat de la Convention validera et enverra aux participants, par courriel, une confirmation de pré-inscription à la quinzième session du CRIC⁴.

Inscription sur place

Une fois préinscrits, les représentants pourront finaliser leur inscription sur place et retirer leur plaquette d'identité au Pavillon des visiteurs (ONUN) les jours indiqués ci-après :

- Samedi 15 octobre, de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures ;
- Dimanche 16 octobre et lundi 17 octobre, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures ;
- Du mardi 18 octobre au jeudi 20 octobre, de 8 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures.

Les participants sont priés de porter en permanence les plaquettes d'identité qui leur seront délivrées, car ils devront les présenter pour accéder à l'ONUN.

³ Si la lettre d'accréditation, de nomination ou d'invitation concerne plusieurs participants, la même lettre peut être téléchargée pour chaque personne mentionnée dans le document.

⁴ Aux fins de l'inscription, les participants sont priés de communiquer leur adresse électronique personnelle.

6. Centre de presse/informations destinées aux médias

Inscription des correspondants des médias

Les correspondants des médias pourront, sur présentation d'une carte de presse en cours de validité, s'inscrire au Pavillon des visiteurs (ONUN) aux heures prévues pour les formalités d'inscription. Les correspondants qui possèdent déjà une carte d'identité ONU pour Nairobi ou New-York n'auront pas besoin d'une accréditation supplémentaire pour la réunion. Tous les autres devront prendre des dispositions pour obtenir une accréditation auprès de l'ONU.

Pour demander leur accréditation, les correspondants doivent remplir un formulaire d'accréditation en ligne⁵. Une photographie de passeport doit être téléchargée avec la demande. Une carte de presse et un passeport en cours de validité (requis pour les journalistes étrangers) ou une carte d'identité nationale pour les journalistes résidant sur place sont également exigés pour remplir la demande et avoir accès aux locaux de la conférence à l'arrivée.

Ces conditions s'appliquent aussi bien aux journalistes locaux qu'aux journalistes étrangers. Il est toutefois conseillé aux premiers de demander leur accréditation le plus tôt possible, au moins un mois avant l'ouverture de la conférence. Les journalistes étrangers pourront accomplir ces formalités dès leur arrivée dans le pays.

Des renseignements supplémentaires concernant la participation des médias aux manifestations relatives à la Convention sur la lutte contre la désertification peuvent être consultés sur le site Web du secrétariat⁶.

Centre de presse

L'ordre du jour et les documents de la conférence seront disponibles en ligne d'ici au 10 octobre 2016. Les correspondants des organes de presse et des autres médias trouveront sur place à l'ONUN un centre entièrement équipé et réservé à leur usage.

Pour de plus amples renseignements sur la Convention et la conférence, ils peuvent s'adresser au secrétariat de la Convention à l'adresse suivante :

M^{me} Wagaki Wischnewski
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
Langer Eugen
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn (Allemagne)
Téléphone : + 49 228 815 2820
Portable : + 49 173 268 7593 (roaming)
Télécopieur : + 49 228 815 2898/99
Courriel : wwischnewski@unccd.int, et copie à press@unccd.int.

7. Transports

Des renseignements concernant les moyens de transport locaux seront communiqués sur le site Web du secrétariat de la Convention avant l'ouverture de la conférence et dans le Journal officiel pendant la conférence.

⁵ Le formulaire d'accréditation est disponible à l'adresse www.unicnairobi.org (sous « Media accreditation »).

⁶ Voir les liens suivants : www.unccd.int/Lists/SiteDocumentLibrary/Media/Official%20Meetings/FAQ_Media%20Participation_UNCCD.pdf et www.unccd.int/en/media-center/Pages/tools.aspx.

8. Hébergement hôtelier

Les participants peuvent réserver une chambre d'hôtel par téléphone, télécopie ou courrier électronique ; il leur est vivement recommandé de s'y prendre à l'avance.

Ils trouveront sur le site de l'ONUN une liste d'hôtels à Nairobi et de pensions de famille près du complexe de Gigiri de l'ONUN, ainsi que les tarifs correspondants pour 2016⁷.

9. Services et installations de conférence

Conférence sans support papier

La quinzième session du CRIC se déroulera sans support papier. Par conséquent, les documents officiels de la conférence et le Journal officiel ne seront pas imprimés et distribués, mais seront mis à disposition sous forme électronique sur le site Web de la Convention.

Un service d'impression de documents à la demande sera mis à la disposition des participants pendant la durée de la conférence.

Interventions faites lors des réunions officielles

Dans sa résolution 70/9 sur le plan des conférences et dans le rapport que lui a soumis la Cinquième Commission sur ce sujet (document A/70/450), l'Assemblée générale a demandé à nouveau que des services de conférence de qualité soient offerts aux États Membres et aux autres participants aux réunions officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Dans l'intérêt du bon déroulement des réunions, il convient que les participants prononcent leur discours ou leur déclaration à un débit normal pour qu'une interprétation simultanée de qualité puisse être assurée à l'entière satisfaction de tous les intéressés.

Manifestations et expositions en marge de la conférence

Le CRIC n'organisera pas de manifestation parallèle ni d'exposition en marge de la quinzième session.

10. Services médicaux

Les services de soins d'urgence et de premiers secours de l'infirmierie de l'ONUN, y compris les services d'ambulance qui sont joignables vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sont à la disposition des participants. Une assistance médicale sur place est disponible pendant la durée de toutes les réunions, conférences et manifestations. L'infirmierie de l'ONUN propose également une assistance médicale générale, des vaccinations et un large éventail de services médicaux.

Lieu : Bloc F, pièce 117

Téléphone : +254 (0) 20 762 2267

Ligne téléphonique d'urgence : +254 (0) 20 7625999

Ouverture : du lundi au jeudi, de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 16 heures ; le vendredi, de 8 h 30 à 13 h 30 et pendant les heures de réunion.

⁷ Voir le lien <https://dcs.unon.org/sites/default/files/Hotel%20&%20Guest%20House%20Rates%202016.pdf>.

Aucun service médical n'est disponible pendant le week-end. Pour obtenir une assistance pendant le week-end, appeler la permanence téléphonique joignable vingt-quatre heures sur vingt-quatre à la salle de contrôle de l'ONUN, téléphone : +254 (0) 20 762 6666.

Numéros d'urgence

Service de la sécurité de l'ONUN : +254 (0) 20 762 6666
Police kényane : +254 999 ou +254 (0) 20 272 4201
Police diplomatique : +254 (0) 726 283 030 ou +254 (0) 735 356 506
Hôpital de Nairobi : +254 (0) 20 284 5000
Hôpital Aga Khan : +254 (0) 20 366 2000
Service d'ambulances St. John : +254 (0) 20 221 0000/224 1000

11. Poste, téléphone, télécopie et services Internet

Le **bureau de poste**, situé dans le complexe de l'ONUN, est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures.

Le bureau de la société **DHL** (service de messagerie), situé à côté du bureau de poste (au niveau inférieur), est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures. Téléphone : +254 (0) 20 762 2580, 762 2579.

12. Cafétéria et restaurants

Dans le complexe de l'ONUN, plusieurs traiteurs proposent des services de restauration pour le personnel et les représentants en visite (petits-déjeuners, déjeuners, boissons et également collations pendant les pauses café). En outre, il y a plusieurs restaurants et bars accessibles à pied à partir du complexe de l'ONUN (énumérés en fonction de leur éloignement de l'entrée principale de l'ONUN) :

Emerald Garden – Cuisine thaïlandaise

Direction : à partir de l'entrée principale de l'ONUN, traversez la route, tournez à droite et marchez environ 200 m. Vous trouverez le restaurant à votre gauche.

Site Web : <http://emeraldgarden.co.ke/> (service de réservation en ligne disponible)

Téléphone : + 254 (0) 710 88 6 688

Warwick Centre

Direction : à partir de l'entrée principale de l'ONUN, traversez la route, tournez à gauche et marchez environ 100 m. Le bâtiment est sur votre droite.

À l'intérieur du Warwick Centre :

Four Café Bistro – Cuisine méditerranéenne

Site Web : <https://eatout.co.ke/nairobi/four-cafe-bistro>

Téléphone : +254 (0) 721 445 444

À côté du Warwick Centre :

Osteria – Cuisine japonaise et italienne

Site Web : <http://bkenya.com/osteria-warwick-center/>

Téléphone : +254 (0) 701 570 468

Mediterraneo – Cuisine italienne

Site Web : www.mediterraneorestaurant.co.ke/room/mediterraneo-gigiri/

Téléphone : +254 (0) 20 712 3000

Java Coffee House – Sandwichs et salades

Direction : à partir de l'entrée principale de l'ONUN, tournez à gauche et marchez jusqu'au bout de la route. Tournez à gauche sur la Limuru Road. Le restaurant est à côté de la station-service à votre gauche.

Site Web : <http://javahouseafrica.com/>

Téléphone : +254 (0) 721 425 403

Big Square – Hamburgers

Direction : à partir de l'entrée principale de l'ONUN, tournez à gauche et marchez jusqu'au bout de la route. Le restaurant se trouve à l'angle à votre droite.

Site Web : <http://big-square.co.ke/>

Téléphone : +254 (0) 714 78 2 380

Village Market (aire de restauration) : à trois minutes en taxi.

Site Web : <http://villagemarket-kenya.com/>

Lord Errol (français) : à cinq minutes en taxi.

Site Web : www.lord-erroll.com/ (service de réservation en ligne disponible)

Téléphone : 254 + (0) 721 920 820

13. Agences de voyage

Les agences de voyage ci-après, situées dans le complexe de Gigiri de l'ONUN, sont à la disposition des participants :

BCD TRAVEL

Téléphone : + 254 (0)20 7622492

Courriel : ummi@bcdtravel.co.ke

EXPRESS TRAVEL

Téléphone : + 254 (0)20 7624992

Courriel : pushpak.pradhan@expresstravelgroup.co.ke

14. Modes de paiement et services bancaires**Monnaie et taux de change**

La monnaie officielle de la République du Kenya est le shilling kényan (KES).

Taux de change au mois d'août 2016 :

1 dollar des États-Unis = environ 101,4 KES

1 euro = environ 113,8 KES

Les devises étrangères peuvent être changées à l'aéroport international Jomo Kenyatta, dans les banques, les bureaux de change ou les hôtels. Les banques dans les grands centres sont ouvertes de 9 heures à 16 heures du lundi au vendredi et de 9 heures à midi le samedi. Des bureaux de change sont disponibles près de l'ONUN ou à l'ONUN :

➤ **La Kenya Commercial Bank (KCB)** se trouve au rez-de-chaussée à l'ONUN, à côté du salon des délégués.

➤ **La Standard Chartered Bank** se trouve également dans le complexe, en face de la KCB Bank.

- **Emerald Garden** : à partir de l'entrée principale de l'ONUN, traversez la route, tournez à droite et marchez environ 200 m. Vous trouverez le bâtiment à votre gauche.
- **Le Warwick Centre** : à partir de l'entrée principale de l'ONUN, traversez la route, tournez à gauche et marchez environ 100 m. Vous trouverez le bâtiment à votre droite.

Guichets automatiques bancaires

Des guichets automatiques sont disponibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans l'ensemble du pays. Dans le complexe de l'ONUN, deux guichets automatiques bancaires sont situés au niveau inférieur, un à côté de la Kenya Commercial Bank et l'autre près de la United Nations Federal Credit Union. Les principales cartes internationales sont acceptées. Comme dans la plupart des autres régions du monde, au Kenya également les cartes de crédit peuvent faire l'objet d'une utilisation frauduleuse. Il convient à cet égard de prendre les précautions d'usage.

Chèques de voyage

Les chèques de voyage sont acceptés dans la plupart des banques, des bureaux de change, des hôtels et des magasins des grands centres commerciaux.

Les pourboires sont appréciés ; cependant, la plupart des hôtels et restaurants incluent le service dans leurs prix.

15. Formalités de police et de douane

Réglementation sanitaire

Les voyageurs qui viennent de pays présentant des risques de fièvre jaune ou qui ont transité par de tels pays peuvent être soumis à un dépistage de cette pathologie à leur arrivée au Kenya. Il est souhaitable que ces voyageurs demandent conseil à un médecin à propos de la vaccination contre la fièvre jaune⁸.

Au Kenya, le risque paludique est présent toute l'année, mais il est très limité à Nairobi et sur les hauts plateaux. Il est conseillé de prendre des précautions en cas de déplacement en dehors de ces zones.

Le Kenya a temporairement levé les restrictions visant les pays précédemment touchés par le virus Ebola. Cependant, les visiteurs entrant au Kenya peuvent encore être tenus de subir un dépistage à leur arrivée à l'aéroport international Jomo Kenyatta.

Visas

Un passeport d'une durée de validité d'au moins six mois est exigé pour entrer au Kenya. Les passeports doivent comporter une page de visa vierge et complète pour approbation. Avant leur arrivée au Kenya, les citoyens d'un certain nombre de pays⁹ doivent posséder un visa, lequel peut être obtenu à l'avance auprès de l'ambassade ou de la représentation diplomatique du Kenya dans le pays de résidence. Là où le Kenya n'a pas d'ambassade ou de représentation diplomatique, c'est généralement l'ambassade du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui le représente et qui, à ce titre,

⁸ Voir le lien www.who.int/ith/2016-ith-annex1.pdf?ua=1.

⁹ Veuillez vérifier si vous avez besoin d'un visa à l'adresse suivant : <http://evisa.go.ke/eligibility.html>.

est habilitée à délivrer des visas. Les personnes qui n'ont pas besoin d'un visa avant leur départ pourront sans difficulté en obtenir un à leur arrivée à l'aéroport.

Pour obtenir gratuitement un visa, les participants à la quinzième session du CRIC devront fournir les pièces ci-après :

- Une lettre d'invitation à la quinzième session du CRIC émanant du secrétariat de la Convention ;
- Un passeport en cours de validité (valable encore six mois après la date d'entrée sur le territoire) ;
- Un formulaire de demande de visa dûment rempli ;
- Une photographie au format passeport.

La demande de visa en ligne pour le Kenya peut être remplie à l'adresse suivante : www.ecitizen.go.ke.

Réglementation douanière

Pour de plus amples informations sur les procédures douanières, les participants sont invités à consulter le site Web de la Direction générale des impôts du Kenya (Kenya Revenue Authority) à l'adresse suivante : www.kra.go.ke.

16. Informations d'ordre général concernant le lieu de la conférence

Informations concernant l'ONUN

Un guide virtuel de l'ONUN est disponible sur le site Web de l'ONUN à l'adresse suivante : www.unon.org/content/virtual-tour-unon.

Aéroports et tourisme

L'aéroport international Jomo Kenyatta est situé à 18 kilomètres du centre-ville (soit un trajet d'une vingtaine de minutes en dehors des heures de pointe). Il est desservi par plus de 25 compagnies aériennes qui assurent des vols vers la plupart des régions du monde. Pour de plus amples renseignements, les participants sont invités à consulter le site Web de la Direction des aéroports du Kenya (Kenya Airports Authority) à l'adresse suivante : www.kaa.go.ke/.

Des informations d'ordre général concernant le Kenya peuvent être obtenues sur l'Internet à l'adresse suivant : www.kenya-information-guide.com/. On trouvera des renseignements sur le climat et les conditions météorologiques sur le site : www.meteo.go.ke et des informations touristiques sur le site : www.magicalkenya.com. Le site Web de la compagnie aérienne nationale du Kenya est le suivant : www.kenya-airways.com.

Une taxe d'aéroport d'un montant de 20 dollars É.-U. (ou d'un montant équivalent en shillings kényans ou dans une autre monnaie convertible) est perçue au départ. Certaines compagnies aériennes intègrent cette taxe dans les tarifs qu'elles appliquent, auquel cas cela est précisé sur le billet.

Climat

Pendant les deux dernières semaines d'octobre (petite saison des pluies) l'ensoleillement est en moyenne de sept heures par jour.

Électricité

L'alimentation électrique à Nairobi est de 240 V, 50 Hz (monophasé). Les prises de courant sont à trois trous. Un adaptateur et/ou un transformateur peuvent être nécessaires pour certains appareils.

Heure locale

TMG + trois heures.
